

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 Décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	20	

Vote
PREND ACTE
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 20/12/2022
Et
Publication du : 20/12/2022

L'an Deux mil vingt-deux, le treize Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés : Mme DOUCET Denise, M. MAHÉ Bernard

A été nommée secrétaire : Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

2022-110 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE AU SERVICE PUBLIC DES GENS DU VOYAGE - EXERCICE - 2021

L'agglomération Montargoise a mis à disposition des Gens du Voyage deux aires d'accueil, route de VIMORY à VILLEMAMDEUR et rue du Docteur SCHWEITZER à AMILLY.
La société Vago s'en est vue confier la gestion lors d'un nouveau marché, à compter de décembre 2007 en délégation de service public.

Le fonctionnement des aires

La répartition et les gestions sont différentes en fonction des aires d'accueil, la moyenne d'emplacement est de 15 emplacements avec blocs sanitaires doubles dont un minimum destiné aux personnes à mobilité réduite. Chacune des aires (Villemandeur, Amilly) disposent :

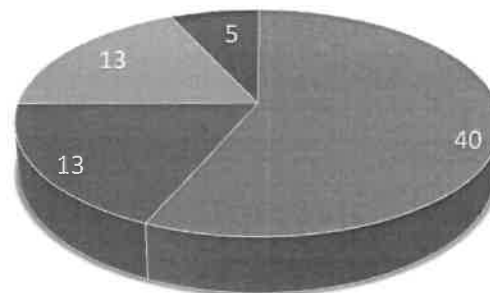
- D'un portail à l'entrée qui permet de contrôler les accès.
- Un local technique de gestion.
- D'un système de « prépaiement -ATYS- ».

A noter que lorsqu'un voyageur arrive sur l'un des deux terrains, il verse un dépôt de garantie de 150 € et dépose une somme correspondant au « prépaiement » de ses consommations en eau et électricité et emplacement, qui sont décomptées de son avance.

La durée des séjours

Moins de 1 mois	40
De 1 à 3 mois	13
De 3 à 6 mois	13
De 6 à 9 mois	5
De 9 à 12 mois	0
Sup à 12 mois	0
Total	71

La durée moyenne des séjours est de 1,7 mois, 11 familles supplémentaires mais des séjours plus courts.



■ Moins de 1 mois ■ De 1 à 3 mois ■ De 3 à 6 mois
 ■ De 6 à 9 mois ■ De 9 à 12 mois ■ Sup à 12 mois

Les tarifs en vigueur sur les aires d'accueil pour 2021 :

- Dépôt de garantie :
150 € par emplacement,
- Stationnement :
2,00 € par jour pour 2 caravanes,
0,20 € par KWH en ce qui concerne l'électricité,
4,6 € par m3 pour l'eau.

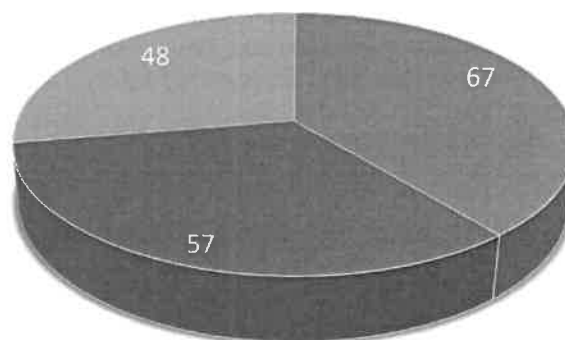
L'AIRE D'ACCUEIL DE VILLEMANDEUR

La population accueillie

Etat civil:

Etat civil	
Hommes	67
Femmes	57
Enfants	48
Total	172

14 personnes accueillies en moins sur 2021, plus de familles mais moins nombreuses.



■ Hommes ■ Femmes ■ Enfants

Le délégataire est présent sur site du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ainsi que les samedis de 9H à 12H en fonctions des besoins avec une astreinte téléphonique 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour intervention au plus vite pour la mise en sécurité des biens et des personnes.

Plusieurs passages à la déchetterie sont nécessaires afin de maintenir les lieux propres et sains.

Le délégataire effectue la tonte des espaces verts, ainsi que la taille des arbustes dès que la saison nous le permet ainsi que le nettoyage quotidien du site et de ses abords.

Les problèmes techniques et réparations

Les poteaux à linge existants ont été remplacés par des poteaux bétons bien plus solides. Plusieurs interventions sur les candélabres ont été réalisés au cours de l'année.

Il a été relevé plusieurs coupures générales d'électricité, dues pour la plupart à l'ouverture d'un local technique sous alarme.

Les événements significatifs

La collectivité a mis en place un nouveau logiciel de télégestion et d'alarmes, cet investissement de la part de la collectivité est un moyen qui s'avère dissuasif et aide pour la gestion quotidienne de l'aire.

BILAN FINANCIER :

Etat des consommations facturées

Mois	Places	Jours occup	Recettes de droits d'occupation	Eau (m3)	Eau Perçu (€)	électricité (kWh)	électricité (€)
Janvier	30	882	768,00	95,007	346,92	4977,000	908,66
Février	30	810	834,00	110,940	540,92	4706,000	1050,66
Mars	30	874	968,00	97,922	571,22	3641,000	870,96
Avril	30	534	594,00	54,404	281,22	1630,000	377,16
Mai	30	716	678,00	68,536	372,92	3615,000	742,16
Juin	30	564	554,00	69,004	367,22	2209,000	501,16
Juillet	30	262	276,00	24,257	145,53	788,000	184,82
Août	30	614	684,01	59,816	405,05	2639,000	638,46
Septembre	30	694	706,00	64,673	364,22	3171,000	734,62
Octobre	30	902	840,00	89,232	376,54	4638,000	850,76
Novembre	30	900	1044,00	86,137	405,10	5307,000	1088,93
Décembre	30	898	820,00	84,551	430,40	5244,000	1074,51
Total	8650	8650	8 766,01 €	904,479	4 607,26 €	42565,00	9 002,86 €

- Après présentation succincte du rapport de délégation, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/12/2022

Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Catherine ADRIEN-CAMUS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 045-214503385-20221220-2022_110-DE